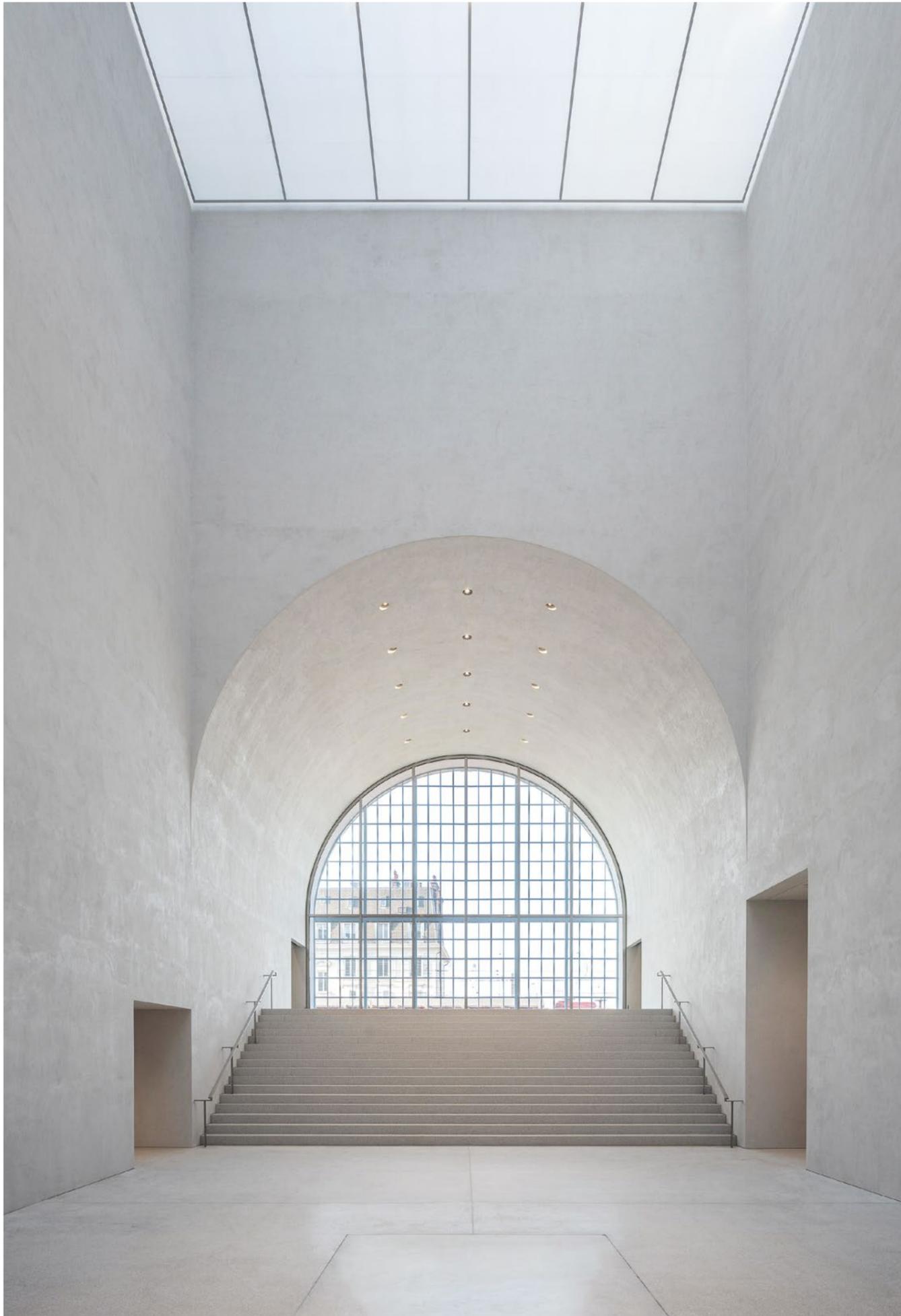




Avant-propos	3
Le SERAC en bref	5
Présentation	6
Organisation	8
Quelques chiffres	10
Institutions et patrimoine	13
Institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles	14
Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL)	16
Musées cantonaux rattachés au SERAC, Palais de Rumine et Espace Arlaud	17
Mot des directions	19
Quartier des arts en construction: PLATEFORME 10	26
Mot des directions	27
Patrimoine mobilier et immatériel	29
Quelques chiffres	30
Encouragement à la culture	33
Aide à la création professionnelle et à la diffusion	35
Mot des lauréat·e·s	38
Accès à la culture	40
Soutien aux écoles de musique reconnues	41
Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État	41
Quelques chiffres	42
Annexes	45
Bases légales	46
Direction du SERAC	46
Fonds cantonaux et commissions d'attribution	47
Liste des acronymes, impressum	48

Avant-propos



Fin 2019, je me suis réjouie de préfacier le document que vous vous apprêtez à lire : le tout premier « Rapport d'activité » du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud (SERAC). Dans mon esprit se mêlaient le plaisir de le faire découvrir aux lectrices et aux lecteurs, qui pourraient ainsi prendre la mesure de l'action du SERAC, et la satisfaction de mettre en évidence l'étendue ainsi que la qualité des projets d'envergure en cours de conception ou de réalisation, ou encore concrétisés dans le canton en 2019.

Quelques semaines plus tard, une crise aiguë générée par une pandémie virale à l'ampleur sans précédent figeait le temps et, avec ce dernier, presque toute activité humaine. Depuis mars 2020, le SERAC a dû s'adapter et faire face. Toute l'équipe de la direction du Service s'est fortement mobilisée afin de mettre rapidement en application dans le canton le soutien du Conseil fédéral pour atténuer les dommages subis par le secteur culturel. À situation extraordinaire, dispositif unique et novateur déployé en un temps record. C'est dans ce contexte que paraît ce « Rapport d'activité 2019 », et les circonstances dans lesquelles j'écris ces lignes pourraient, par l'urgence qui les caractérise, mettre l'année écoulée au second plan.

2019 mérite pourtant d'être saluée comme une année particulièrement riche et réjouissante. En octobre, nous avons pu assister à l'éveil du nouveau quartier des arts vaudois PLATEFORME 10, à côté de la gare CFF de Lausanne, sur le site de l'ancienne halle aux locomotives. L'émergence d'un tel projet a nécessité plus de 10 ans d'engagement et de travail assidu de la part du Conseil d'État, du SERAC et d'autres services de l'État, de partenaires et de mécènes ainsi que des équipes des musées concernés. En quittant le Palais de Rumine pour emménager dans son bâtiment flambant neuf, le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) a engagé le processus. Quelle joie, mais aussi quel soulagement d'assister à ces instants précieux et si longtemps espérés!

Joie également quand, un mois plus tôt, les Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC) ont inauguré, après des années d'attente et 18 mois de travaux, la serre permettant d'abriter leur collection de plantes tropicales ainsi que la plus grande collection suisse de plantes carnivores. Toujours en septembre, le Parlement a accepté à l'unanimité la demande de crédit destinée à financer l'extension et la mise en conformité du bâtiment Unithèque de l'Université de Lausanne (UNIL) hébergeant, entre autres, la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL). Ajoutons à cela l'avancement des démarches du plan d'affectation préalable à l'édification d'un nouveau bâtiment pour les Site et Musée

romains d'Avenches, ainsi que la réflexion en cours concernant l'avenir du Palais de Rumine et la transformation de ce lieu, cher aux Vaudoises et aux Vaudois, en un espace de rencontre entre culture et sciences.

Parallèlement à ces grands chantiers stratégiques, le SERAC a traité, en 2019, plus de 950 demandes de soutien aux arts vivants, à la sensibilisation à la culture, à la médiation culturelle, au patrimoine mobilier et au patrimoine immatériel. Des conventions d'aide structurelle à des projets régionaux ou suprarégionaux ont été conclues ou renouvelées, des conventions avec le secteur de l'édition ratifiées, de nouvelles bourses dans le domaine musical et dans le domaine de la création de jeux vidéo accordées, et des projets ont été lancés dans le cadre du programme de médiation culturelle *La culture, c'est classe!* À relever aussi, la signature des premières conventions d'inscription à l'inventaire du patrimoine mobilier en mains privées. Enfin, mon Service a repris le pilotage des Journées Européennes des Métiers d'Art Vaud, en collaboration avec l'Association Suisse des Métiers d'Art. Dans tous ces domaines, les services de conseil, d'accompagnement et de coordination des équipes du SERAC jouent un rôle important.

À l'heure d'écrire ces lignes, impossible d'estimer l'ampleur réelle des répercussions de la crise du point de vue tant économique qu'humain. Se pencher sur les dossiers qui nous ont occupés en 2019 donne du courage, mais la détermination va être essentielle durant les mois à venir. La culture est un facteur fondamental du développement de notre société. Elle permet aux communautés de s'exprimer, de se rapprocher, de se souvenir, d'innover et d'imaginer l'avenir. Il faut se battre pour elle, être aux côtés de celles et de ceux qui lui insufflent vie. Telle est la mission du SERAC, que je m'engage à remplir demain comme je le fais aujourd'hui.

Nicole Minder
Cheffe du SERAC



Présentation

Créé en 1990, le SERAC est rattaché au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il a pour mission principale d'élaborer, de développer et de mettre en œuvre, pour le Conseil d'État, la politique culturelle du Canton de Vaud.

L'ensemble du SERAC représente 201,85 postes équivalents temps plein (ETP), dont 10,2 pour la direction, ainsi que bon nombre de postes auxiliaires. En tout, cela porte à quelque 450 les personnes engagées, à durée déterminée ou non, par le Service.

Les bases légales sur lesquelles le SERAC fonde son action sont :

- la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015)
- la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015)
- la loi sur les écoles de musique (LEM, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012).

Dans le domaine du patrimoine, l'une des principales missions du SERAC est la supervision de huit institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles : les musées cantonaux ainsi que la BCUL, présentés dans les pages suivantes.

Le SERAC est également responsable de la gestion des services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l'Espace Arlaud, lieu accueillant divers expositions et événements.

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine mobilier en mains privées (dit « non cantonal ») ainsi que du patrimoine immatériel (dit aussi « traditions vivantes ») est également l'une des missions du Service, qui délivre des soutiens dans ce domaine et assure les deux inventaires cantonaux y relatifs.

Enfin, le SERAC pilote les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) Vaud et participe à la programmation de l'événement en collaboration avec l'Association Suisse des Métiers d'Art (ASMA), laquelle en assure l'organisation.

En plus du soutien au patrimoine, le SERAC assure le soutien et l'encouragement cantonal à la vie culturelle, ainsi que l'aide à la création artistique professionnelle et à la diffusion, grâce à l'octroi de subventions régulières ou d'aides ponctuelles, de bourses, de résidences et ateliers d'artistes à l'étranger ainsi que par des appels à projets. Pour ce faire, il s'appuie sur l'expertise de commissions d'attribution spécialisées ou de jurys *ad hoc*.

Il encourage par ailleurs l'éveil et la sensibilisation à la culture ainsi que la médiation culturelle, notamment par l'intermédiaire de subventions et de conseils lors de la conception

de projets, d'institutions culturelles ou d'artistes, destinés à des publics variés.

Le soutien aux écoles de musique vaudoises reconnues est également l'une de ses missions, dont la mise en œuvre est confiée à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

Il s'occupe enfin, en collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), des concours d'intervention artistique sur les bâtiments de l'État.

Le SERAC suit tous les projets culturels d'envergure du Canton pour le Conseil d'État ainsi que les objets parlementaires ayant trait au secteur culturel, et procure à l'exécutif un accompagnement stratégique et administratif sur les dossiers transversaux – notamment, en 2019, la concrétisation du nouveau quartier des arts PLATEFORME 10 ainsi que les travaux préparatoires menant à la création de la Fondation de droit public qui pilotera ce dernier.

Chargé d'assurer la coopération et la coordination des différents niveaux d'intervention afin de favoriser le dialogue et de développer le rayonnement de la culture vaudoise, aussi bien au niveau cantonal et intercantonal que fédéral, le SERAC entretient des échanges soutenus avec l'ensemble des acteur-trice-s culturel-le-s locaux-ales et régionaux-ales, mais aussi avec les instances et associations régionales ou fédérales. Il participe activement aux travaux de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), organe spécialisé de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui conseille cette dernière sur les questions de politique culturelle et d'encouragement à la culture. Dans ce contexte, le SERAC prend part au dialogue national sur la politique culturelle suisse (Dialogue culturel national), lequel réunit le Département fédéral de l'intérieur, la CDIP, l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS).

Dans le cadre de la CDAC romande, le Service s'engage fortement sur le plan de la coopération intercantonale et en faveur des acteur-trice-s culturel-le-s de Suisse romande par l'intermédiaire de dispositifs de soutien communs à tous les cantons romands : CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles), Label+ romand-arts de la scène, Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma), FCMA (Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles) et Livre +.

Au niveau cantonal, le Service a initié des rencontres régulières avec les délégué-e-s culturel-le-s des villes vaudoises dans un but de réflexion stratégique ainsi que d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Un échelon politique est venu compléter cette démarche avec la mise sur pied, en novembre 2019, d'une Plateforme culturelle Canton-communes. Cet instrument de coordination culturelle cantonale, pensé pour être collaboratif et prospectif, rassemble, sous l'égide de la cheffe de département Cesla Amarelle, des élu-e-s de différentes villes vaudoises choisi-e-s pour assurer une représentabilité équitable de tous les districts du territoire.

La large palette d'actions du Service en fait l'un des plus importants acteurs de la politique culturelle en Suisse. Au niveau national, Vaud pointe en effet au troisième rang en termes d'importance des subventions publiques accordées (hors contributions des loteries)¹.

Mission

Notre mission est de mettre en œuvre les lois cantonales et les objectifs stratégiques du Conseil d'État en matière de culture, de piloter la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne ainsi que les musées cantonaux et d'encourager la culture dans tout le canton en répondant aux besoins de l'ensemble des acteur-trice-s culturel-le-s professionnel-le-s ainsi que de la population.

Nous facilitons les échanges entre les différentes institutions publiques et privées en charge du soutien à la culture et favorisons les partenariats entre les différent-e-s acteur-trice-s culturel-le-s.

Nous examinons les demandes d'aides ponctuelles au sein de commissions représentatives des différents domaines artistiques et culturels et offrons des conseils spécialisés dans les différents domaines subventionnés.

Nous préservons le patrimoine vaudois et participons à le mettre en valeur.

Nous participons à faire connaître, au niveau régional et national, la politique culturelle du canton.

Nos valeurs

Nous veillons au respect de la liberté de création et favorisons la diversité des types d'expressions culturelles.

Nous défendons une culture par et pour toutes et tous sur l'entier du territoire cantonal.

Nous offrons un service public efficient et de qualité.

¹ Office fédéral de la culture, *Statistique de poche de la culture en Suisse*, 2019, p. 12

Organisation

En collaboration avec l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA) de l'État, la direction du Service a repensé sa structure en 2018 afin de renforcer ses capacités de pilotage et clarifier ses domaines de compétence. La mise en place de la nouvelle organisation s'est achevée en 2019.

À titre d'exemple, une unité « Missions stratégiques » a ainsi été créée et rattachée à la cheffe de service afin de suivre les projets culturels d'envergure du Canton ainsi que les objets parlementaires ayant trait au secteur culturel et procurer au Conseil d'État un accompagnement stratégique et administratif sur les dossiers transversaux. Une cellule « Communication » a de plus été mise sur pied et rattachée à cette entité. Par ailleurs, au sein de la section « Encouragement à la culture », une nouvelle unité, « Accès à la culture », fonctionne désormais comme centre de compétences en matière de médiation culturelle. Elle accorde des soutiens ponctuels et offre accompagnement et conseils aux porteur-euse-s de projets, ainsi qu'aux divers partenaires concernés.

L'organigramme ainsi adapté permet aujourd'hui de distinguer clairement les prestations du Service de ses fonctions stratégiques et transversales. D'autre part, il rend plus lisible l'ensemble des actions orientées vers les acteur-trice-s culturel-le-s – comme le soutien à la création et à la diffusion artistique ou l'accès à la culture –, et celles destinées à la population – telles les prestations des institutions patrimoniales.

Enfin, un Comité stratégique (CoStra) a été instauré au sein du SERAC. Ce Comité, composé de membres de la direction du Service et des directions des institutions patrimoniales, vise à favoriser les échanges et le travail collaboratif afin de permettre une meilleure efficacité et une plus grande agilité face aux défis du monde culturel.

En 2019

La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA art. 5 al. 2) prévoit que les lignes directrices de la politique culturelle du Canton doivent être communiquées une fois par législature. Cesla Amarelle, conseillère d'État et cheffe du DFJC, a ainsi présenté, le 24 juin 2019, les grands axes de la stratégie décidée pour les années 2017 à 2022. Découlant des missions de base du SERAC, quatre axes forts ont été définis afin de préciser les contours de l'action cantonale en matière de culture :

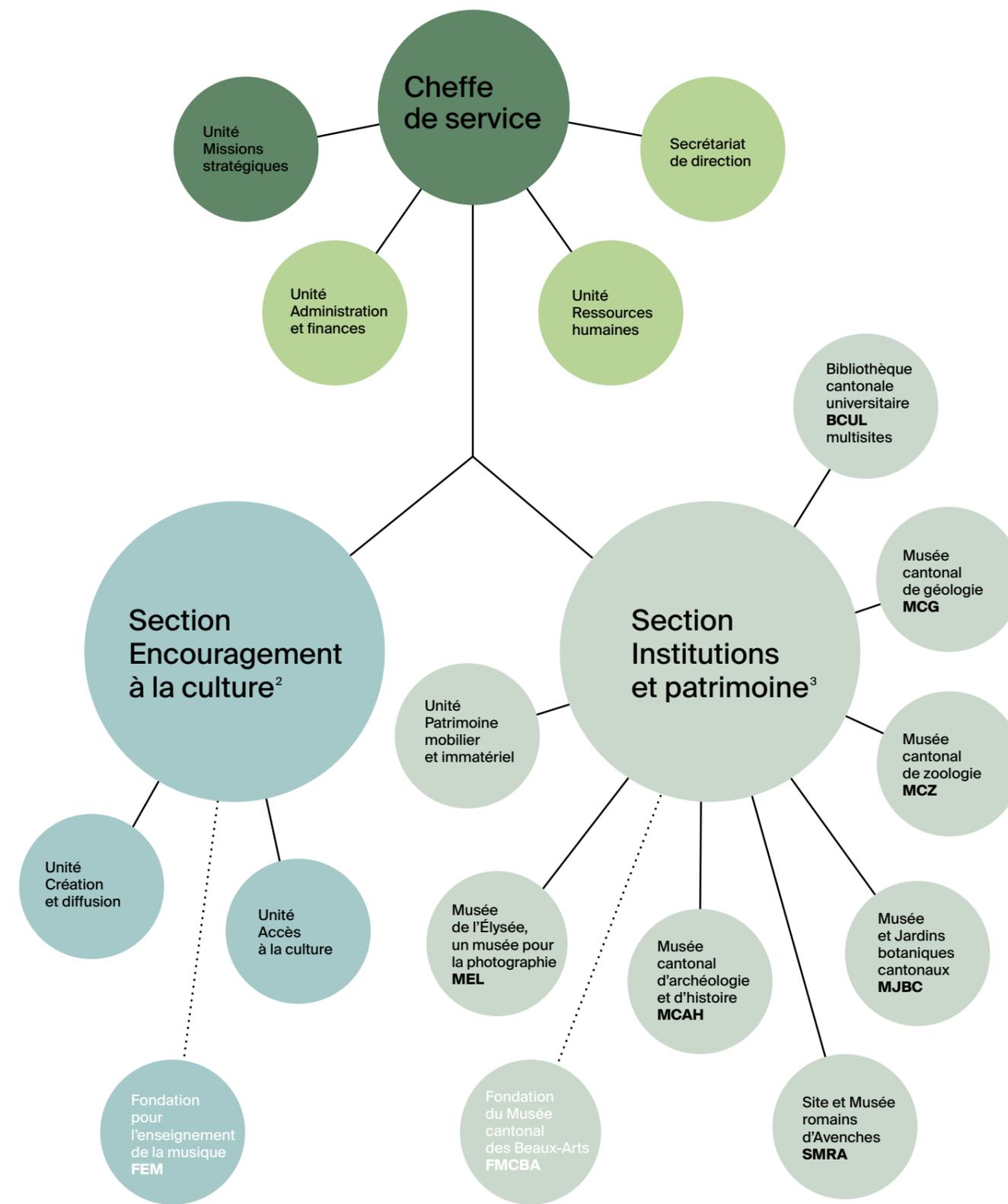
- favoriser l'accessibilité de la culture pour toutes et tous
- reconnaître l'ensemble des formes d'expression de la culture et faire évoluer les soutiens
- conjuguer la culture avec l'école
- renforcer la coordination des collectivités publiques.

Le 29 mai 2019, le Département fédéral de l'intérieur a ouvert à la consultation son « Message culture 2021-2024 » qui, quoique placé sous le signe de la continuité, met un accent sur la transition numérique. À la demande du Conseil d'État, le SERAC a procédé à un examen approfondi du document et consulté divers services de l'État avant d'émettre une proposition de réponse faisant écho à la Stratégie numérique du Conseil d'État.

Dans le cadre du développement du nouveau quartier des arts en construction à Lausanne, le SERAC a élaboré, à la demande du Conseil d'État, une loi visant la création d'une Fondation de droit public PLATEFORME 10. Le texte a été accepté par le Grand Conseil le 26 novembre 2019. Ce dernier était accompagné de cinq décrets d'un montant total de 7,6 millions de francs.

Le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) a quitté le Palais de Rumine courant 2019 pour s'installer sur le site de PLATEFORME 10. Les directions des trois musées cantonaux restant à Rumine – le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH), le Musée cantonal de géologie (MCG) et le Musée cantonal de zoologie (MCZ) – ainsi que la BCUL assurent depuis lors ensemble la gestion des services transversaux du Palais (administration, accueil et sécurité) auparavant pilotée par la direction du Service. Une collaboration qui préfigure le regroupement des activités des quatre institutions en un nouveau pôle consacré à l'histoire, aux sciences et aux savoirs.

Enfin, en 2019, le SERAC a mené une phase pilote visant l'introduction d'une gestion des temps unifiée pour l'ensemble de ses collaborateur-trice-s.



Organigramme du SERAC en 2019

² Bases légales : loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015) et loi sur les écoles de musique (LEM, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012)
³ Base légale : loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015)

Quelques chiffres

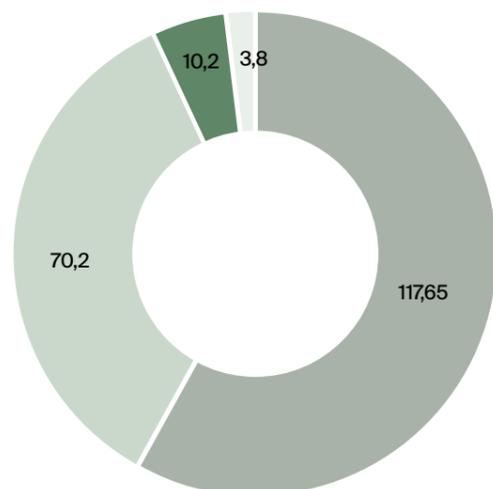
Ressources humaines

201,85 ETP

En 2019, le SERAC a comptabilisé 201,85 postes équivalent temps plein (ETP) sous contrat à durée indéterminée, hors MCBA⁴ et FEM⁵. Ces postes représentaient un peu moins de 300 personnes. À ces postes fixes sont venus s'ajouter 167 auxiliaires⁶. En 2019, le SERAC était composé de 65% de femmes et de 35% d'hommes.

Postes équivalent temps plein (ETP)

- BCUL
- Musées (hors MCBA)
- Direction
- Services Rumine



⁴ Voir p. 15
⁵ Voir p. 41
⁶ Nombre total de personnes au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire sur l'année, variable en raison de leur nature (par exemple campagne de fouilles archéologiques); ces personnes n'ont pas été engagées simultanément

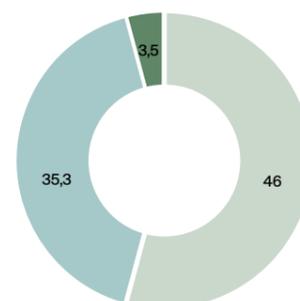
Budget

85 millions de francs

En 2019, un budget total de l'ordre de 85 millions de francs a été engagé.

Budget par secteur en millions

- Institutions patrimoniales
- Encouragement à la culture
- Direction et Rumine



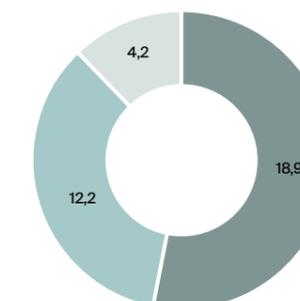
Institutions patrimoniales

- BCUL
- 6 Musées
- MCBA



Encouragement à la culture

- Aides régulières⁷
- FEM
- Aides ponctuelles⁸



⁷ Soutiens aux lieux de spectacles, orchestres, festivals, associations faitières, etc.; voir pp.42, 43
⁸ Soutiens limités dans le temps et dont l'attribution dépend de commissions cantonales spécifiques; voir pp.42, 43

Institutions

et patrimoine



Institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles

Le patrimoine mobilier se compose de biens déplaçables. Un tableau, une sculpture, un objet archéologique, un animal naturalisé, un cristal de roche, de la vaisselle ou une pièce de monnaie sont du patrimoine mobilier. Le patrimoine mobilier propriété de l'État de Vaud est géré selon les dispositions de la LPMI (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015). D'une part par les musées cantonaux et la BCUL, supervisés par l'État via le SERAC, de l'autre par la Fondation Toms Pauli (collections de tapisseries anciennes et modernes) ainsi que par le Cabinet cantonal des estampes (installé à Vevey, au sein du Musée Jenisch), qui font chacun l'objet d'une délégation de la part de l'État.

Le Château de Morges et ses Musées, rattachés au Département des institutions et de la sécurité (DIS), ainsi que les Archives cantonales vaudoises (ACV), rattachées à la Chancellerie d'État, sont également en charge de collections patrimoniales.

Le SERAC encadre aussi le processus de création de la Fondation de droit public qui sera chargée du pilotage de PLATEFORME 10, et accompagne la gestion des espaces communs du Palais de Rumine (administration, accueil et surveillance, sécurité) ainsi que de l'Espace Arlaud.

Sept institutions patrimoniales sont directement rattachées au SERAC :

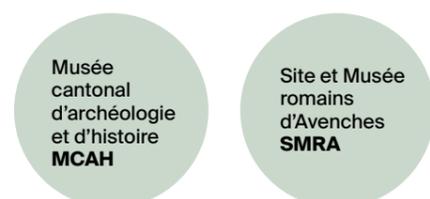
— 1 bibliothèque cantonale et universitaire



— 3 musées scientifiques



— 2 musées d'archéologie et d'histoire



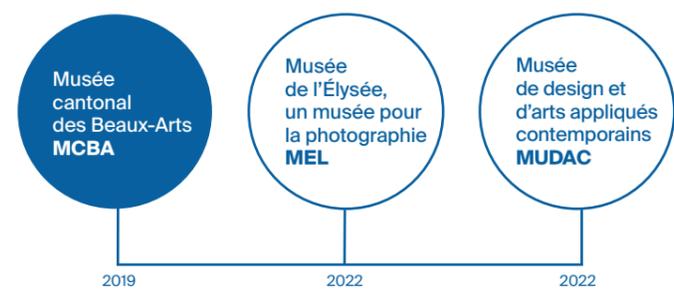
— 1 musée d'arts visuels



7 + 1

Une huitième institution est organisée en fondation de droit public depuis 2018 : le MCBA

Le MCBA a emménagé sur le site de PLATEFORME 10 courant 2019. Il sera rejoint par le MEL et le mudac (Musée de design et d'arts appliqués contemporains, actuellement rattaché à la Ville de Lausanne) lorsque le deuxième bâtiment muséal sera achevé et mis en fonction courant 2021. Le quartier des arts dans son entier sera inauguré en 2022.



Façade nord du MCBA et mobilier urbain conçu par le bureau bâlois INCH à PLATEFORME 10

Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL)

Riche de 8,625 millions d'unités et établissement multi-sites, la BCUL est une des plus grandes bibliothèques de Suisse selon l'offre totale de médias physiques – livres, périodiques, manuscrits, microformes, cartes et plans, documents iconographiques ou encore documents audiovisuels⁹.

Ancienne bibliothèque de l'Académie de Lausanne, elle est devenue cantonale en 1806, puis universitaire en 1898. La BCUL gère six emplacements: deux dans l'enceinte de l'Université de Lausanne–Dorigny–l'Unithèque et l'Internef –, l'un en plein cœur de la ville – le site Riponne – et trois dans des lieux d'enseignement spécialisé – la Haute école pédagogique Vaud (HEP) ainsi que les gymnases de Provence et de Renens. La vocation de la BCUL est patrimoniale, culturelle et académique. Étant donné sa triple mission de service à la communauté universitaire et scientifique, de collaboration avec les musées cantonaux et de mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques scolaires vaudoises, la BCUL dessert toutes les entités du DFJC, au sein duquel elle occupe un rôle transversal et réellement unique.

En 2014, le Canton de Vaud s'est départi de la convention relative à la gestion et à l'administration du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et a confié à la BCUL le soin de développer un projet associant la totalité des bibliothèques du canton. Après la mise en place de la structure du projet, l'attribution du marché, l'analyse et la préparation des données, le nouveau système intégré de gestion baptisé «Renouvaud» a été mis en production le 22 août 2016. À ce jour, ce réseau est composé de 114 bibliothèques, parmi lesquelles figurent les six différents sites de la BCUL, des établissements patrimoniaux, universitaires ou rattachés à de Hautes Écoles, des bibliothèques spécialisées, médicales, d'archives et de musées, ainsi que des bibliothèques communales et scolaires.

En 2019

L'intégration sur «Renouvaud» des bibliothèques scolaires rattachées à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) s'est poursuivie (quatre nouvelles insertions) et des négociations ont été lancées pour débiter l'intégration des bibliothèques scolaires rattachées à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Depuis mars 2019, l'institution possède une nouvelle section dédiée à la conservation du patrimoine iconographique: l'Iconopôle, qui s'articule principalement autour de la Collection iconographique vaudoise composée de plusieurs dizaines de milliers de phototypes – négatifs, tirages, albums, planches-contacts ou diapositives – couvrant l'histoire de la photographie locale depuis 1840, ainsi que de milliers d'autres pièces de type documentaire.

2019 a également vu s'étoffer l'accessibilité numérique des collections cantonales: la presse de la Côte (Morges et environs) et la presse de l'Est vaudois (Leysin, Aigle) ont été mises en ligne et sont consultables sur la base Scriptorium (scriptorium.bcu-lausanne.ch).

Le 17 septembre 2019, le Grand Conseil vaudois a accepté à l'unanimité un crédit de 54,7 millions de francs destiné à financer l'extension et la mise en conformité du bâtiment Unithèque de l'UNIL abritant, entre autres, le site principal de la BCUL et des espaces de restauration. La nouvelle construction proposera plus de 1'000 places de lecture supplémentaires et doublera les espaces de stockage pour les collections¹⁰.

Musées cantonaux rattachés au SERAC, Palais de Rumine et Espace Arlaud

Le premier «Musée cantonal» à vocation encyclopédique fut fondé par le jeune État de Vaud en 1818. Près d'un siècle plus tard, en 1906, les différents musées nés de cette première institution, désormais structurés par domaine de recherche et par discipline, prirent leurs quartiers au sein du Palais de Rumine nouvellement érigé sur la Place de la Riponne. La botanique seule quitta les lieux pour emménager au pied de la colline de Montriond.

De nos jours, ces institutions connaissent un nouvel épisode de développement intense, sans égal en Suisse. Le nombre de projets architecturaux conséquents envisagés, planifiés, en cours de réalisation ou concrétisés est considérable et démontre la volonté de l'État de préserver, mettre en valeur et rendre accessible au plus grand nombre le patrimoine constituant sa mémoire.

Quant à l'ancien Musée Arlaud, qui a abrité la collection des Beaux-Arts de 1841 à 1906, il est devenu un lieu d'exposition polyvalent – l'Espace Arlaud –, mis à disposition aussi bien des institutions cantonales que d'utilisateur·trice·s tiers proposant un projet culturel d'une certaine ampleur.

En 2019

Après des années d'attente et 18 mois de travaux, la nouvelle serre des MJBC a été inaugurée le 9 septembre 2019. Cette construction, aussi spacieuse qu'exigeante en matière de sécurité et d'efficacité énergétique, abrite la collection de plantes tropicales médicinales de l'institution, ainsi que la plus grande collection suisse de plantes carnivores. Un véritable gain pour le potentiel scientifique des MJBC, comme pour le public.

2019 a aussi été l'année de la nouveauté du côté des expositions permanentes: trois institutions (les SMRA, le MCZ et les MJBC) ont entièrement repensé la présentation de leurs collections ou développé des mises en espace innovantes et spécifiques.

Le Musée monétaire cantonal a été intégré au MCAH au 1^{er} janvier 2019 et les deux équipes ont mis leur fusion en œuvre dans le courant de l'année. Les collections de monnaies et médailles de l'État de Vaud ont ainsi rejoint la collection d'archéologie composée d'objets issus de fouilles de toutes périodes, ainsi que celle d'histoire, constituée de fonds en provenance, par exemple, des châteaux de Chillon et Saint-Maire ou de la Cathédrale de Lausanne¹¹.

Enfin, l'Espace Arlaud a accueilli six expositions et événements, dont quatre à l'initiative d'organisateur·trice·s externes à l'État:

- du 25 janvier au 31 mars: *Marie-Hélène Clément, peintre des profondeurs* et *Juan Martinez*
- du 5 au 7 avril: JEMA Vaud
- du 10 mai au 21 juillet: *Edmond Quinche*
- du 30 août au 17 novembre: *Derrière les cases de la Mission*, MCAH
- du 7 au 9 décembre: Festival Les Urbaines

⁹ Office fédéral de la culture, *Statistique de poche de la culture en Suisse*, 2019, p. 63

¹⁰ Pour plus d'informations, voir le rapport annuel de la BCUL

¹¹ Pour plus d'informations, voir les rapports annuels spécifiques des musées

Mot des directions



Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC)

« La nouvelle serre est l'événement marquant de l'année 2019 pour les MJBC. C'est là l'aboutissement d'un long processus, qui a duré une trentaine d'années. Elle accueille deux collections. La collection des plantes tropicales médicinales, dont les propriétés sont expliquées, permet de sensibiliser les visiteur-euse-s aux enjeux de la conservation des forêts de ces régions. Celle des plantes carnivores, la plus grande de Suisse, rassemble des plantes qui vivent dans des milieux pauvres en azote. Ces végétaux particuliers compensent cette carence en capturant et en digérant des insectes. Pour cela, ils ont développé des adaptations sophistiquées et esthétiques qui sont expliquées lors des visites commentées et des ateliers. La nouvelle serre a empiété sur le Jardin médicinal, ce qui a été l'occasion de reconfigurer celui-ci selon la classification actuelle, basée sur les plus récents résultats de la biologie moléculaire. »

François Felber, directeur



Inauguration de la serre en présence (de gauche à droite) de François Felber, directeur des MJBC, Brigitte Waridel, ancienne cheffe du SERAC, Pascal Broulis, conseiller d'État chargé des constructions, Cesla Amarelle, conseillère d'État chargée de la culture, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'État honoraire chargée de la culture, Nicole Minder, cheffe du SERAC, et Philippe Pont, chef de la DGIP

Mot des directions



Musée cantonal de géologie (MCG)

« Une coulée de lave en coussins s'est figée il y a 160 millions d'années dans les tréfonds de l'océan Tethys, à plus de 2'500 m de profondeur. Une partie du fond océanique fut entraînée par les mouvements tectoniques et atteignit, il y a 45 millions d'années, la profondeur incroyable de 100 km. Une partie de ces laves, de nos jours remontées à la surface, a été prélevée à Pfulwe, dans les hauts de Zermatt, à une altitude de plus de 3'500 m. Ce bloc constitue un rare et donc précieux témoin de l'océan aujourd'hui disparu. En 2019, apothéose d'un long périple, la roche trône au MCG grâce à la générosité du Musée de la nature du Valais. »

Gilles Borel, directeur

Extraction d'un bloc de lave en coussins à Pfulwe, Zermatt



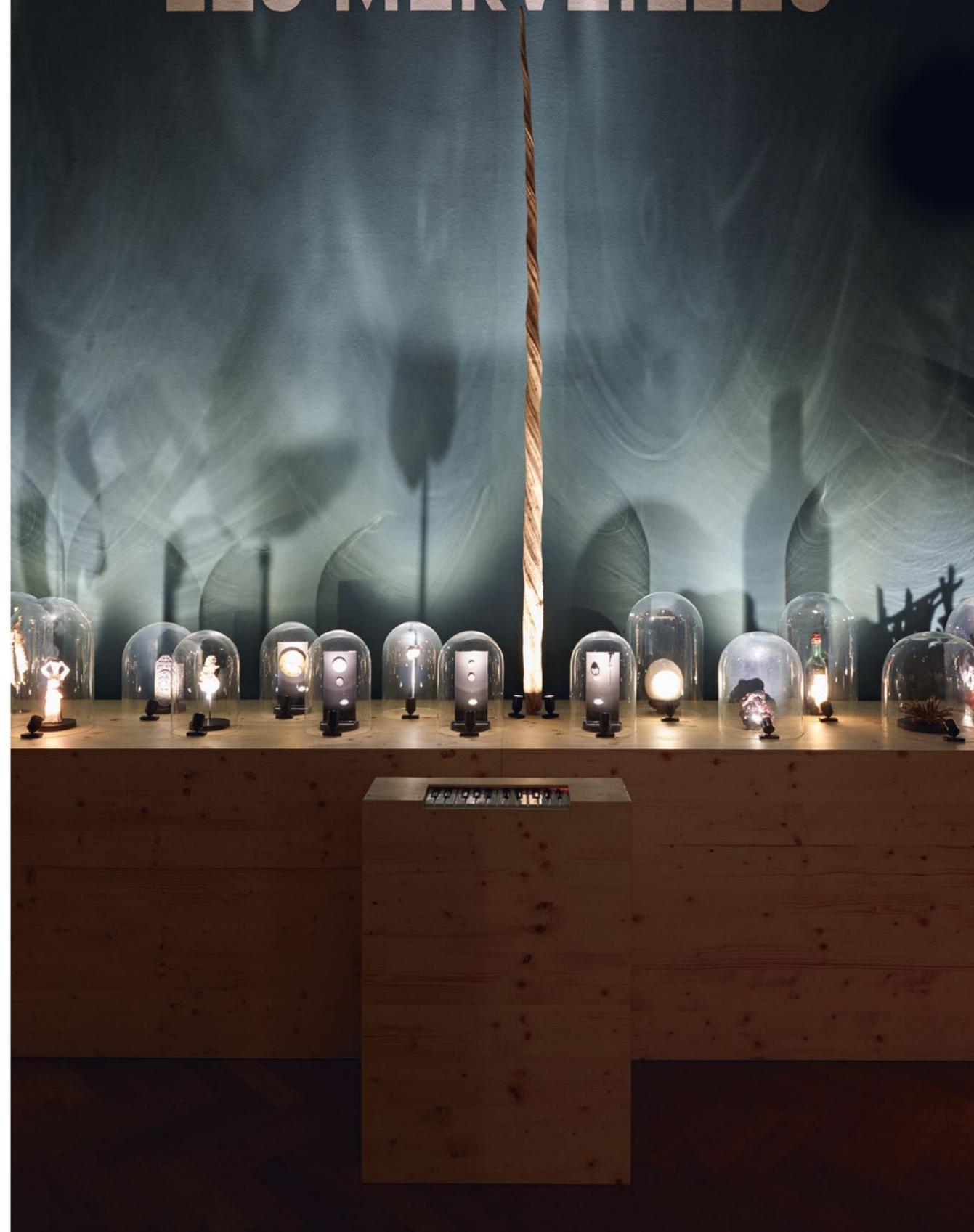
Musée cantonal de zoologie (MCZ)

« En 2019, le MCZ a inauguré « Disparus! ». Traitant d'un thème très actuel, cette exposition met en lumière plusieurs des missions du musée. En premier lieu, rendre accessible sa collection d'animaux disparus. Dix spécimens très rares sont donc présentés à l'intérieur d'une sorte de « mausolée », dans des conditions permettant une bonne conservation. À l'extérieur, des modules explicitent des aspects liés à la disparition des espèces: grandes extinctions, programmes de réintroduction, etc. Le MCZ conserve des collections depuis deux cents ans. Celles-ci sont régulièrement utilisées pour étudier les changements de la faune suisse - par exemple ceux liés au réchauffement climatique. « Disparus! » est une occasion de mettre ce long travail de l'ombre en valeur. »

Michel Sartori, directeur

Huia dimorphe, espèce d'oiseau de Nouvelle-Zélande éteinte au début du XX^{ème} siècle

LES MERVEILLES



Mot des directions



Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)

« Le plus grand défi pour l'équipe du MCAH, en 2019, a été de mettre en œuvre la fusion du Musée monétaire cantonal et du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire annoncée le 1^{er} novembre 2018. Plusieurs postes ont été pourvus, et l'organisation a été repensée avec un comité de direction composé du directeur, de deux conservatrices en chef nouvellement nommées et du responsable du laboratoire de conservation-restauration. Le temps de travail des deux médiatrices culturelles a été augmenté et renforcé par des auxiliaires afin d'élargir l'offre de l'institution. Les expositions sont placées depuis plusieurs années sous le signe de la collaboration avec d'autres musées suisses et étrangers: une exposition à Arlaud sur les missionnaires romands en Afrique australe, coproduite avec le Musée d'ethnographie de Neuchâtel, a été présentée en automne 2019, tandis qu'en juin ouvrait à Sion, au Musée d'histoire du Valais, une grande exposition sur le Haut Moyen Âge (également proposée à Lausanne en 2020). »

Lionel Pernet, directeur

Vue de l'exposition « Derrière les cases de la Mission », du 30.08 au 17.11.2019



Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)

« 1^{er} Avril, 31 octobre et 11 décembre: trois dates de l'année 2019 qui ont chacune marqué une étape importante pour l'activité et l'avenir des SMRA. Le 1^{er} avril, un nouveau directeur, l'auteur de ces lignes, a repris la direction de l'institution. Le 31 octobre, le musée a achevé un projet de transformation et de rénovation initié trois ans plus tôt sous l'égide de la précédente directrice, Marie-France Meylan Krause. Tous les étages de la tour de l'amphithéâtre sont à nouveau ouverts, combinant exposition de référence moderne et nouvel espace dédié aux expositions temporaires. Finalement, le 11 décembre, le Conseil d'État a demandé un crédit d'étude pour un plan d'affectation cantonal, première étape d'un projet longtemps attendu et qui mènera à la construction d'un nouveau musée à Avenches. »

Denis Genequand, directeur

Vue de la nouvelle salle d'exposition permanente du 3^{ème} étage



Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne (BCUL)

« La stratégie 2018-2022 de la Ligue européenne des bibliothèques de recherche (LIBER) rappelle à bon escient que le patrimoine culturel de demain se construit sur l'information numérique d'aujourd'hui. Nous ne prenons malheureusement pas assez la mesure de la fragilité de l'information numérique. La massivité de sa présence dans notre quotidien nous incite à penser qu'elle perdure automatiquement. Or, il n'en est rien sans l'action coordonnée des institutions patrimoniales en charge du dépôt légal, telle la BCUL. L'un des grands défis que nous nous devons de relever aujourd'hui, pour les générations futures, est de rendre durablement accessibles, afin de créer le patrimoine culturel de demain, les informations scientifiques et artistiques locales nées numériques. »

Jeannette Frey, directrice

Reproduction d'une carte ancienne (bailliage de Lausanne) dans l'atelier de photographie de la BCUL



MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS

LAUSANNE

48

44

SBB CFF FFS

www.sbb.ch

Quartier des arts en construction: PLATEFORME 10

L'idée de la création d'un quartier des arts remonte à fin 2008. Ce projet aura demandé plus de 10 ans d'engagement et de travail pour se concrétiser. Actuellement en construction sur le site des anciennes halles CFF aux locomotives de Lausanne, PLATEFORME 10 réunira à terme en un seul lieu le MCBA – lequel accueille en ses murs les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton –, le MEL et le mudac, qui fera à cette occasion l'objet d'un transfert de la Ville de Lausanne au Canton de Vaud. Le quartier dans son entier sera inauguré en 2022.

En 2019

Le MCBA s'est installé en avril dans ses nouveaux murs et a verni, en octobre, son exposition inaugurale intitulée « Atlas. Cartographie du don ». Les deux événements ont attiré un total de 40'000 visiteurs. Quant à l'exposition initiale, elle a séduit un total de 86'000 personnes, venues du canton, de Suisse et de l'étranger (environ 1'000 entrées quotidiennes, dont 66% en provenance de Suisse et 34% de l'étranger).

Le 26 novembre, le Grand Conseil vaudois a adopté un projet de loi et cinq projets de décrets relatifs au développement du quartier, pour un investissement total de 7,6 millions de francs. Cet ensemble de textes comprend :

- l'instauration d'une gouvernance unique pour l'entier du site par l'intermédiaire d'une fondation de droit public
- des crédits d'ouvrage additionnels destinés à financer les voies d'accès, les aménagements extérieurs, ainsi que la construction du bâtiment appelé à abriter le MEL et le mudac
- un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment servant de poste directeur aux CFF et se trouvant à proximité immédiate du site
- un crédit d'investissement pour l'autonomisation informatique et la transition numérique des musées concernés.



Inauguration du MCBA en présence (de gauche à droite) de Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne, Alain Barbey, directeur régional Ouest CFF, Cesla Amarelle, conseillère d'État chargée de la culture, Olivier Steimer, président de la Fondation du MCBA, Bernard Fibicher, directeur du MCBA, Pascal Broullis, conseiller d'État chargé des constructions, Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, Catherine Labouchère, présidente de la Fondation de soutien PLATEFORME 10 et Nicole Minder, cheffe du SERAC

Mot des directions

mudac (Musée de design et d'arts appliqués contemporains)

« La concrétisation, après presque 10 ans de travail assidu, de la première étape de PLATEFORME 10 s'est soldée par un magnifique accueil public, professionnel et médiatique. Le quartier a trouvé ses premières marques autour du spectaculaire bâtiment du MCBA en positionnant les éléments indispensables à la convivialité, à la déambulation, à la découverte et à la contemplation souhaitées par les concepteur-trice-s et tous les acteur-trice-s du projet : le mobilier urbain, la grande sculpture *Crocodile*, intervention artistique d'Olivier Mosset et Xavier Veilhan, et les premiers supports de la signalétique. L'ouverture de ces espaces, offerts au public de la région et au-delà, a immédiatement suscité intérêt et commentaires positifs. Le quartier est bien né, et il se porte à merveille, en attendant d'être complété par le second bâtiment et la rampe de mobilité douce. »

Chantal Prod'Hom, présidente du Conseil de Direction PLATEFORME 10 et directrice du mudac

Musée de l'Élysée (MEL)

« Le MEL est résolument tourné vers l'avenir. Toujours actif dans le domaine de l'innovation et en marge de sa programmation, il propose des projets visant à créer des liens tangibles entre l'ensemble des visiteur-euse-s et les contenus numérisés, et à approfondir l'échange des connaissances avec une audience variée. *LabÉlysée*, le nouvel espace d'expérimentation du Musée dédié à la culture du digital, préfigure celui, important, qu'il investira à PLATEFORME 10 pour accueillir, dans un espace tout à la fois matériel et virtuel, le public de demain et répondre aux enjeux d'un musée de la photographie du XXI^{ème} siècle. »

Tatyana Franck, directrice

Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

« L'année 2019 restera à coup sûr dans les annales du MCBA : remise des clés du nouveau bâtiment et ouverture à un public curieux en avril, déménagement entre avril et septembre, exposition inaugurale « Atlas. Cartographie du don » en octobre. Ce que j'en retiens personnellement : une immense implication et un bel élan collectif de toute l'équipe du musée assortis de beaucoup d'heures supplémentaires, une bonne gestion du changement, la totalité des œuvres arrivées en parfait état, des dizaines de milliers de personnes ravies, un public très varié, la fierté des Vaudoises et des Vaudois pour leur nouveau musée, l'élégance du bâtiment et la qualité de ses espaces, de ses matériaux, de sa lumière, l'inclusivité qui y est devenue possible, l'ouverture réussie d'un restaurant et d'une librairie/boutique. Bref : le bonheur ! »

Bernard Fibicher, directeur

Patrimoine mobilier et immatériel



Vaud est le premier canton suisse à s'être doté d'un cadre législatif permettant d'inscrire dans un inventaire cantonal des biens mobiliers n'appartenant pas à l'État. À l'instar du patrimoine mobilier cantonal géré par les institutions patrimoniales, ce patrimoine mobilier dit « non cantonal », car détenu en mains privées, est régi par la LPMI (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015).

L'Unité Patrimoine du SERAC est chargée d'assurer l'inventaire et, autant que faire se peut, la sauvegarde de ce patrimoine. Une commune, une fondation, une association, une paroisse ou tout-e un-e chacun-e sont, aux yeux de la loi, des propriétaires privés. Pour être inscrits à l'inventaire, les biens mobiliers non cantonaux doivent être reconnus d'importance cantonale suite à un important travail d'inventorisation et d'expertise. L'inscription proprement dite se fait par le biais d'une convention signée entre le propriétaire et l'État de Vaud.

Le patrimoine culturel immatériel – également appelé « traditions vivantes » – rassemble les traditions orales (par exemple les contes et légendes), les coutumes (par ex. le guet de la cathédrale de Lausanne), les fêtes (par ex. les carnivals) ainsi que les gestes et savoir-faire artisanaux (par ex. l'art du tavillonnage, du guillochage ou du découpage sur papier). Tel que défini par l'UNESCO, le patrimoine culturel immatériel est fondamentalement vivant et continue à se transmettre d'une génération à l'autre. Il est composé aussi bien de traditions héritées du passé que de pratiques rurales ou urbaines contemporaines.

La LPMI a institué un Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel visant à soutenir des travaux de restauration d'un bien culturel mobilier inscrit à l'inventaire par voie de convention ou des activités de tiers destinées à promouvoir le patrimoine mobilier et immatériel.

En 2019

Les premières conventions d'inscription à l'inventaire du patrimoine mobilier en mains privées ont été conclues avec les communes de Moudon, Gryon, Chexbres et Montricher, ainsi qu'avec la Société de l'église orthodoxe russe de Vevey. Une bible de 1535, deux coffres d'archives de la fin du Moyen Age, un autel votif romain, de la vaisselle liturgique des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, ainsi que l'un des derniers corbillards hippomobiles du canton (1912) ont ainsi pu être protégés, de même que 118 objets religieux orthodoxes russes du XIX^{ème} siècle, parmi lesquels figurent notamment des icônes, des évangéliers, un lutrin en bronze et de la vaisselle liturgique en argent.

Par ailleurs, la Suisse participe depuis 2012 aux Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA). Le SERAC a repris en 2019 le pilotage de l'événement en territoire vaudois. La programmation s'établit en collaboration avec l'Association Suisse des Métiers d'Art (ASMA), qui en gère l'organisation.

Enfin, le Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel a pu accorder neuf aides ponctuelles, sur un total de douze demandes déposées auprès du Service.

L'un des derniers corbillards hippomobiles encore en fonction du canton (1912, propriété de la commune de Montricher, inscrit à l'inventaire du patrimoine mobilier en mains privées en 2019)

Fête des Vignerons 2019, troupe de la Noce attendant le cortège du Couronnement le soir de la Première

Quelques chiffres

Musées cantonaux¹²

8 millions d'objets physiques ou numériques conservés

Le chiffre de 8 millions d'objets reste approximatif: il est extrêmement complexe de comparer les collections entre elles au vu des spécificités de chacune. L'archéologie comptabilise, par exemple, les objets par lots, et les collections cantonales comprennent aussi bien des monnaies, des cristaux, des fossiles, des artefacts, du mobilier, des bijoux, de la céramique que des (in)vertébrés, des spécimens, des graines, des pollens, des herbiers, des peintures, des sculptures, des installations, des tirages photographiques, des négatifs, des diapositives ou encore des vidéos, sans compter des kilomètres d'archives et d'ouvrages!

336'633 visites physiques¹³

902 visites scolaires¹⁴

530'227 visites en ligne (sites internet)¹⁵

18 expositions *in situ*¹⁶

159 publications scientifiques¹⁷

512 événements¹⁸

BCUL¹⁹

19'560 usager·ère·s actif·ve·s

1'639'180 visites physiques

748'349 prêts

19'210'605 consultations

électroniques

114 bibliothèques

dans le réseau Renouvaud

¹² y compris MCBA; pour plus d'informations voir les rapports annuels spécifiques des musées

¹³ Comptage effectué selon les normes préconisées par l'Association des musées suisses (AMS), chiffre n'englobant pas les visites totalisées par les expositions itinérantes

¹⁴ Chiffre englobant les visites libres, les visites guidées et les visites réservées au corps enseignant

¹⁵ Chiffre englobant uniquement les visites d'internautes sur les différents sites internet

¹⁶ Créations d'exposition ou amélioration du dispositif

¹⁷ Chiffre englobant les catalogues, articles et toute autre activité éditoriale

¹⁸ Chiffre comprenant les journées particulières (conférences, lectures, projections, workshops, festivals, ateliers, animations, visites spécifiques, etc.)

¹⁹ Voir le rapport annuel de la BCUL

Encouragement à la culture



Aide à la création professionnelle et à la diffusion



Les subventions allouées par l'État de Vaud aux arts vivants sont régies par la LVCA, (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015). Elles ont pour but d'encourager la vie culturelle et de soutenir la création artistique professionnelle et sa diffusion. Au travers de soutiens réguliers et ponctuels, l'État, par l'intermédiaire du SERAC, veille au respect de la liberté de création et d'expression culturelles. Il s'efforce d'assurer la diversité de l'offre et l'accès du plus grand nombre à la culture.

Aides régulières

L'État alloue des subventions régulières aux activités culturelles, à la médiation culturelle et à la sensibilisation à la culture. Cette aide a pour but de soutenir les efforts des communes dans ces domaines, mais également d'encourager les actions en ce sens menées par des personnes physiques ou par des institutions privées ou semi-publiques.

Ces aides régulières peuvent prendre la forme de conventions, lorsqu'un soutien est alloué conjointement avec d'autres entités telles que des communes ou des régions. Selon les dispositions de la LVCA (art. 17), les subventions à caractère durable sont accordées par le biais d'une convention d'une durée maximale de cinq ans, renouvelable après évaluation.

Une « Convention-cadre concernant le soutien d'activités culturelles d'importance régionale ou suprarégionale » a par ailleurs été passée le 3 décembre 2015 entre l'État, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) pour soutenir des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale (rayonnement dépassant le niveau local) et suprarégionale (rayonnement cantonal voire supracantonal) soutenues par une « ville-centre » (entité politique ayant une ou des activités culturelles significatives sur le plan régional ou cantonal au sens de l'art. 10, al. 1 de la LVCA) ou par une ou plusieurs communes.

En 2019

En 2019, les subventions régulières versées par l'État ont représenté 18,9 millions de francs (sur un budget total de 85 millions de francs²⁰). En ont bénéficié des lieux de spectacle, des orchestres, des festivals, des associations faitières, mais également des institutions comme le Théâtre de Vidy, l'Arsenic ou le Théâtre du Jorat.

Une convention de subventionnement liant l'État de Vaud, la Région de Nyon, la Ville de Nyon et la Fondation far°-Festival des arts vivants de Nyon a été signée le 7 novembre. Le Canton rejoint ainsi la Ville et la Région de Nyon afin de soutenir le développement des activités du far° au cours des quatre prochaines années. Le plan quadriennal vise à assurer un soutien financier à la manifestation et à faciliter la planification à moyen terme de la Fondation. Sept autres conventions ont été conclues ou reconduites avec les institutions d'importance régionale ou suprarégionale suivantes: Ensemble vocal de Lausanne, Théâtre Oriental à Vevey, Casino Théâtre à Rolle, Théâtre Kléber-Méleau à Renens, Théâtre Boulimie à Lausanne, Vevey Ville d'Images et Opéra de Lausanne.

Six nouvelles conventions d'édition, dont cinq en collaboration avec le Service des Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne, ont par ailleurs été signées. Les éditeur-trice-s intéressé-e-s à candidater devaient justifier, entre autres critères, d'un positionnement actif face à la transition numérique et d'actions de promotion en faveur de leurs auteur-trice-s.

Aide à la création professionnelle et à la diffusion

Aides ponctuelles

Sous la forme de subventions ou de couvertures de déficit, les aides ponctuelles sont allouées à des projets limités dans le temps. Les requêtes sont examinées par quatre commissions cantonales constituées d'expert-e-s indépendant-e-s nommé-e-s par le Conseil d'État. Ces commissions préavisent les dossiers qui sont ensuite soumis pour validation à la cheffe du DFJC.

En 2019

En 2019, les aides ponctuelles attribuées se sont montées à 4,2 millions de francs²¹. Ce montant a servi à soutenir 351 projets culturels, tous domaines artistiques confondus. Les aides couvrent l'ensemble du territoire vaudois : zones urbaines, arc lémanique, régions de montagne, de la Côte, du Plateau ou du Chablais. Les projets soutenus sont de natures différentes, allant de la publication d'un roman à la tournée d'un groupe de musique, de la programmation de films à l'organisation de spectacles ou d'expositions.

Bourses pour la création artistique professionnelle

L'État de Vaud met au concours chaque année, dans la mesure des moyens disponibles : une Bourse arts plastiques (20'000 francs), une Bourse à l'écriture (15'000 francs) ainsi qu'une Bourse de compagnonnage théâtral bisannuelle en collaboration avec la Ville de Lausanne (90'000 francs) afin de soutenir des artistes professionnel-le-s développant, à un moment particulier de leur parcours, un projet d'envergure. Les bourses font l'objet de mises au concours et les lauréat-e-s sont désigné-e-s par des jurys.

En 2019

La Bourse littérature a été remise pour l'année 2019 à l'auteure Sonia Baechler;

la Bourse arts plastiques 2019 est revenue à la photographe Virginie Rebetz;

la Bourse de compagnonnage théâtral 2019-2020 a été attribuée à la comédienne, humoriste, auteure et metteuse en scène Myriam Demierre.

Appels à projets

L'État de Vaud octroie des aides dans des domaines culturels et artistiques d'actualité au travers d'appels à projets ciblés. Les lauréat-e-s se voient allouer une subvention qui leur permet de développer un projet dans un domaine spécifique.

En 2019

En 2019, cinq soutiens de 30'000 francs, destinés à des projets de durée déterminée dans le domaine de la musique, ont été remis aux artistes suivant-e-s :

- Yillian Cañizares
- Sandor
- The TWO
- Emilie Zoé
- Ensemble baBel.

En parallèle, afin de contribuer au développement de la créativité numérique et de marquer son soutien à des formes de création diversifiées, le Canton a lancé, à l'été 2019, un tout premier appel à projets dans le domaine des jeux vidéo. Les trois lauréat-e-s sont :

- Kevin Pécelet du Team KWAKWA FARHAN & CO
- De Pestors Design SNC
- Naraven Games.

Ces dernier-ère-s se sont vu octroyer les montants demandés dans leurs dossiers de candidature respectifs (5'000, 10'000 et 20'000 francs) ainsi qu'une proposition de coaching personnalisé visant à soutenir le développement de leur projet.

Résidences

L'État de Vaud dispose de deux ateliers, l'un à Paris, à la Cité Internationale des Arts (dit « Atelier du 700^{ème} », acquis grâce aux bénéfices réalisés dans le cadre des festivités qui ont marqué le 700^{ème} anniversaire de la Confédération) et l'autre à Berlin, en collaboration avec le Canton de Fribourg. Ces deux lieux permettent d'offrir à des artistes professionnel-le-s, durant un semestre, un temps de travail et de réflexion ainsi qu'une immersion dans un environnement culturel stimulant et propice à la création. L'attribution de ces ateliers se fait sur la base d'une mise au concours et chaque atelier est assorti d'une bourse de 9'000 francs.

En 2019

La résidence de Paris a été attribuée au premier semestre au vidéaste Bruno Aeberli et au second semestre au peintre Mickaël Lianza.

L'atelier de Berlin a accueilli l'artiste David Weishaar pour le semestre réservé au Canton de Vaud.

²¹ Voir pp. 42, 43

Mot des lauréat-e-s



« *Mon dieu faites que je gagne. C'est le titre provisoire du roman sur lequel je travaille et pour lequel j'ai reçu la Bourse à l'écriture 2019. Je n'imaginai pas en soumettant mon texte au jury que ma prière serait exaucée... S'il s'agit d'un roman dont le thème est le sport de haut niveau et son impact sur les familles, c'est aussi un questionnement sur la place attribuée à la compétition dans toutes nos activités, qu'elles soient sportives, culturelles ou professionnelles. La bourse m'a non seulement permis d'aménager des temps d'écriture dans ma semaine, mais elle m'a aussi aidée à prendre de la hauteur par rapport à mes réflexions et à aller au bout de ce projet qui me tient à cœur. Je suis reconnaissante au jury de m'avoir fait confiance juste au moment où j'en avais besoin.* »

Sonia Baechler, lauréate de la Bourse à l'écriture 2019

Portrait de Sonia Baechler

« Issue du milieu de l'humour, je porte un projet de théâtre documentaire ayant pour thème le traitement médiatique de la guerre en Syrie. La Bourse m'a permis d'avoir accès à un réseau qui me semblait jusqu'alors totalement inaccessible. Le théâtre documentaire est un genre nouveau pour moi et la Bourse, qui offre une première année de formation avec une compagnie d'accueil ainsi qu'un stage à l'étranger, répondait exactement à mes besoins. Elle a été un tremplin incroyable, qui a conféré à mon projet une visibilité dont je n'aurais pas pu rêver autrement. Cette année, j'ai travaillé avec Jérôme Richer, metteur en scène genevois spécialisé dans le théâtre documenté, et je me réjouis de mener à bien mon projet sous son regard bienveillant la saison prochaine. »

Myriam Demierre, lauréate de la Bourse de compagnonnage théâtral 2019-2021



Image de présentation du projet de Myriam Demierre



« Le soutien que m'a octroyé le Canton de Vaud est une énorme aide dans la réalisation de mon projet en cours, *L'inconnue de l'Arve*. En effet, ce projet nécessite des moyens financiers conséquents et la Bourse me permet de le concrétiser et non pas juste de le penser. Outre l'apport financier, le soutien signifie également une marque de confiance. Je ne suis désormais plus seule à porter le projet, d'autres personnes croient en son importance et veulent sa réalisation, elles s'engagent à mes côtés. Dans ce cas précis, qui implique beaucoup de personnes différentes et d'autorisations, le soutien du Canton apporte une validation essentielle qui facilite clairement le processus de réalisation. »

Virginie Rebetez, lauréate de la Bourse arts plastiques 2019

Image de présentation du projet de Virginie Rebetez



« Les six mois passés à Paris dans la résidence du 700^{ème} vaudois ont fait évoluer ma pratique de façon considérable, avec la production sur place de plus de 30 nouvelles sculptures. Ce séjour fut aussi l'occasion de faire découvrir mon travail à certain-e-s acteur-trice-s de la scène artistique parisienne et d'étendre mon réseau professionnel à un niveau international. Ce fut également une expérience familiale unique puisque l'espace qu'offre la résidence m'a permis de venir investir les lieux avec mon amie et notre bébé de quatre mois. »

Bruno Aeberli, lauréat de la Résidence du 700^{ème} à Paris 2019

Bruno Aeberli, *Speech Banner*, Paris, 2019



« Ce système de résidence est une belle opportunité qui m'a permis non seulement d'élargir mon champ artistique, mais aussi de me confronter à de nouvelles scènes culturelles. C'est également un laps de temps et de réflexion qui m'a été essentiel pour m'extraire de mon quotidien et me focaliser entièrement sur ma pratique ainsi que sur la réalisation de mon projet. Le tout, en dehors d'un bon nombre de charges mentales. »

Mickaël Lianza, lauréat de la Résidence du 700^{ème} à Paris 2019

Mickaël Lianza, *Ground_Swimming Pool*, impression pigmentaire sur papier aquarelle, Paris, 2019



« M'immerger dans un environnement nouveau, qui me permettrait de déstabiliser mes acquis et apporter un nouveau souffle à ma peinture, était ce que j'attendais d'une telle résidence. Souhaitant développer mes recherches picturales axées sur le corps et sa représentation, j'ai trouvé à Berlin des échos considérables, que ce soit au travers d'expositions (inspirantes), d'institutions culturelles (riches et abondantes) et surtout de rencontres et d'affinités que j'ai pu avoir avec des artistes et protagonistes locaux-ales. Ces échanges sincères et constructifs ont su littéralement métamorphoser mon projet initial, ouvrant ma pratique à de nouvelles possibilités. Ce séjour a cristallisé une base fondamentale dans mon travail et m'a offert l'opportunité d'exposer mes peintures berlinoises à La Ferme de La Chapelle/Lancy en janvier 2020. »

David Weishaar, lauréat de la Résidence Berlin 2019

David Weishaar, *Out of Control. Body Health*, huile et acrylique sur toile, Berlin, 2019

Accès à la culture

Le SERAC encourage l'éveil et la sensibilisation à la culture ainsi que des actions de médiation culturelle proposées par des organismes culturels ou des artistes pour des publics cibles variés. Il attribue des subventions pour ce faire et fournit des conseils pour la conception de projets de médiation culturelle. Il pilote également Culture-École, structure dont la mission est de favoriser l'accès à la culture pour les élèves des établissements scolaires vaudois.

En 2019

Les Argonautes, projet pilote cantonal ayant débuté en août 2019, vise à introduire des médiateur-trice-s culturel-le-s dans les écoles vaudoises. Dans une perspective de démocratisation culturelle et d'école égalitaire, la médiation est une mesure concrète destinée à mettre en place une éducation dans les établissements scolaires. Ainsi, le projet baptisé *Les Argonautes* a pour but de rapprocher les milieux culturels des écoles, d'initier des projets dans et hors de l'établissement et, enfin, de tenter de combler l'inégalité sociale en termes de sensibilisation des élèves. La phase pilote se déroule sur trois ans, dans 15 établissements vaudois différents.

La culture, c'est classe! est une action du SERAC, mise sur pied en collaboration avec la DGEO et la HEP. Elle a pour but d'encourager et de soutenir des projets culturels ponctuels et collaboratifs en milieu scolaire, co-crés et réalisés par des enseignant-e-s de 1P à 11S, toutes disciplines confondues, et des artistes professionnel-le-s (comédien-ne, auteur-trice, plasticien-ne, musicien-ne, danseur-euse, artisan-e d'art, etc.). Sur les 13 dossiers déposés pour la période 2019-2020, quatre ont été retenus et sont en cours de réalisation.

Le *Passculture*, piloté conjointement avec la DGEP, permet aux jeunes Vaudois-e-s en formation (apprenti-e-s, élèves au gymnase, dans une école professionnelle ou à l'École de la Transition) d'accéder à près de 40 lieux culturels vaudois à un tarif préférentiel (de 4 à 8 francs). Afin d'assurer la promotion de la mesure auprès du public cible, le *Passculture* s'est doté en 2019 d'une nouvelle identité visuelle, assortie d'un site internet et d'un compte Instagram dédiés. Sept nouvelles entités dont le Chœur des Gymnases lausannois, le Cinéma Royal de Sainte-Croix, la Saison culturelle de Montreux, la Saison culturelle de Renens, L'Amalgame d'Yverdon-les-Bains, le RKC – Rocking Chair de Vevey et le Théâtre Montreux Riviera ont par ailleurs rejoint l'action. 4'089 billets ont été délivrés pour la saison 2018-2019.

Publiée à raison d'un numéro par an, la revue *PatrimoineS* a été imaginée par le Service afin de tisser des liens entre les diverses collections patrimoniales cantonales. En 2019, le quatrième numéro a été dédié à la médiation culturelle et scientifique telle que pratiquée dans les institutions patrimoniales cantonales ainsi qu'au sein de quelques institutions invitées. L'ouvrage, gratuit et qui peut être commandé par courriel auprès du SERAC (patrimoine.serac@vd.ch), met en évidence la très grande créativité et la richesse indéniable de ce domaine professionnel en plein développement.



Soutien aux écoles de musique reconnues

La LEM²² (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012) vise à offrir aux jeunes Vaudois-e-s (jusqu'à 20 ans ou 25 dans des cas exceptionnels) l'accès à un enseignement musical de qualité à but non professionnel sur tout le territoire cantonal. Elle assure également aux écoles reconnues selon les critères légaux des conditions de travail adéquates et a pour but de favoriser la participation culturelle de la population. La FEM²³ a pour mission de veiller à la mise en application de la loi, sous la surveillance de l'État par l'intermédiaire du SERAC. Le financement public est assuré de manière conjointe par le Canton et toutes les communes, ainsi que par les parents d'élèves au travers de l'écolage.

En 2019

Six ans après l'entrée en vigueur de la LEM, la FEM a entrepris une évaluation de la mise en œuvre de la loi. Les résultats, très encourageants, et les progrès obtenus ont été consignés dans un rapport d'évaluation que le Parlement a adopté lors de sa séance du 10 septembre 2019. La LEM a permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail des enseignant-e-s de musique, d'harmoniser les plans d'études sur l'ensemble du territoire et de créer des rapprochements entre les écoles de musique, au nombre de 29 en 2019, tout en maintenant tous les lieux d'enseignement historiques. La question de l'accessibilité financière à l'enseignement de la musique ainsi que la finalisation d'une Convention collective en faveur des enseignant-e-s sont deux points qui doivent encore être développés.

Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État

Depuis les années 1970, l'État réserve un montant, proportionnel aux coûts des travaux de construction ou de rénovation importante de ses bâtiments, à une intervention artistique sur ces derniers. Conformément au règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État (RIABE, du 1^{er} avril 2015), les mandats sont attribués par la Commission d'intervention artistique (CoArt) suite à des concours organisés par la DGIP. Le SERAC assure la vice-présidence de la CoArt.

En 2019

En 2019, cinq interventions artistiques ont été mises au concours, commandées ou inaugurées :

- l'installation du créateur lausannois Robert Ireland, *Tables des matières*, a été retenue dans le cadre de l'extension de l'Unithèque à Dorigny
- le projet *Fontaine de Jouvence* de l'artiste zurichois Fabian Marti avec Truwant + Rodet a été choisi dans le cadre de la construction du Campus Santé à Chavannes-près-Renens
- la proposition *L'Âi sous le toit* des plasticiennes bâloises Claudia et Julia Müller a été choisie pour la future Maison de l'Environnement de Lausanne
- une sculpture monumentale, baptisée la *Crocodile* et imaginée par les artistes Xavier Veilhan (F) et Olivier Mosset (CH), a été installée sur le site de PLATEFORME 10
- l'œuvre de réalité virtuelle *Magic Windows* du chorégraphe Gilles Jobin a été inaugurée et est à découvrir à Lausanne, dans une Aula des Cèdres totalement rénovée.

²² Loi sur les écoles de musique, voir pp. 6, 7

²³ Fondation pour l'enseignement de la musique, voir pp. 6, 7

Quelques chiffres

Aides régulières et ponctuelles

953

demandes de soutien déposées

Les demandes de soutien ont augmenté de 6% par rapport à 2018. Le traitement des dossiers a permis de répondre favorablement à 60% des requêtes. 211 institutions et organisations culturelles ont bénéficié d'aides régulières.

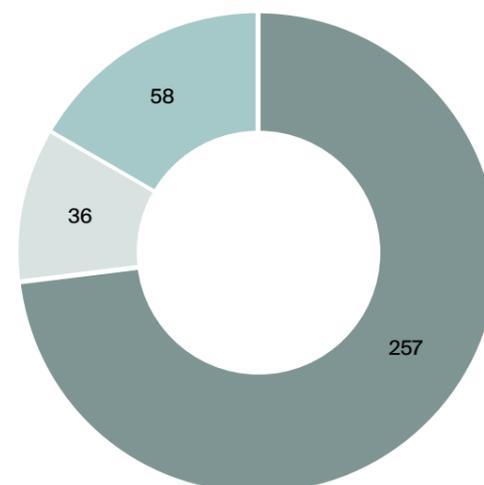
- 257 aides ponctuelles ont été octroyées pour des activités culturelles dans les domaines de la littérature, des beaux-arts, de la musique ou dans un champ pluridisciplinaire (un total de 497 demandes a été traité, avec un taux de 51% d'octroi)
- 36 aides ponctuelles ont été octroyées pour les arts de la scène (un total de 86 demandes a été traité, avec un taux de 41% d'octroi)
- 58 aides ponctuelles ont été octroyées en matière de sensibilisation à la culture et médiation (un total de 77 demandes a été traité, pour un taux de 75% d'octroi)

En 2019, les aides régulières et ponctuelles du SERAC se sont élevées à 35,4 millions de francs :

- 18,9 millions en aides régulières²⁴
- 4,2 millions en aides ponctuelles²⁵
- 12,3 millions à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

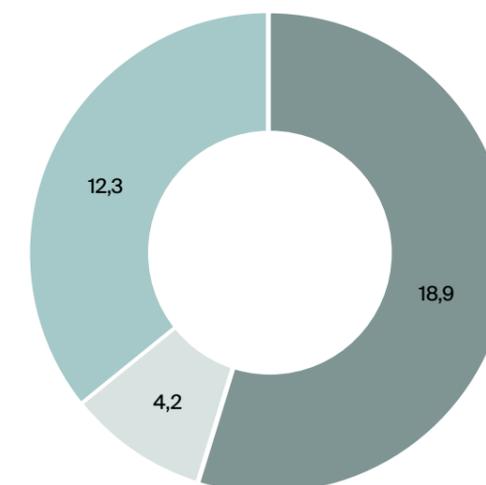
Répartition des aides ponctuelles par domaine

- Activités culturelles
- Arts de la scène
- Accès à la culture



Répartition globale des aides octroyées

- Aides régulières
- Aides ponctuelles
- FEM



²⁴ Soutiens aux lieux de spectacle, orchestres, festivals, associations faitières, etc.; voir p. 35

²⁵ Soutiens limités dans le temps dont les attributions dépendent de commissions cantonales; voir p. 36 et p. 47

Annexes



Liste des acronymes

ACS: Association des communes suisses
AMS: Association des musées suisses
AdCV: Association de Communes Vaudoises
ASMA: Association Suisse des Métiers d'Art
ACV: Archives cantonales vaudoises
BCUL: Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne
CDAC: Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles
CDIP: Conférences des directeurs cantonaux de l'Instruction publique
CoArt: Commission d'intervention artistique
CoStra: Comité stratégique du SERAC
DFJC: Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO: Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP: Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGIP: Direction générale des immeubles et du patrimoine
DIS: Département des institutions et de la sécurité
EJMA: École de Jazz et de Musique Actuelle
ETP: équivalent temps plein
FEM: Fondation pour l'enseignement de la musique
HEMU: Haute École de Musique Vaud Valais Fribourg
HEP: Haute école pédagogique Vaud
JEMA: Journées Européennes des Métiers d'Art
LEM: loi sur les écoles de musique
LIBER: Ligue européenne des bibliothèques de recherche
LPMI: loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LVCA: loi sur la vie culturelle et la création artistique
MCBA: Musée cantonal des Beaux-Arts
MCG: Musée cantonal de géologie
MCZ: Musée cantonal de zoologie
MEL: Musée de l'Élysée
MJBC: Musée et Jardins botaniques cantonaux
mudac: Musée de design et d'arts appliqués contemporains
RERO: Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
RIABE: Règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État
SERAC: Service des affaires culturelles
SMRA: Site et Musée romains d'Avenches
UCA: Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation
UCV: Union des Communes Vaudoises
UNIL: Université de Lausanne
UVS: Union des villes suisses

Impressum

Crédits photographiques

p.2 © Matthieu Gafsou
p.15 © J.-B. Sieber/ARC
p.18 © Musée et Jardins botaniques cantonaux
p.19 © Truus de Jong
p.20 Musée cantonal de géologie © Stefan Ansermet (gauche),
Musée cantonal de zoologie © Michel Krafft (droite)
p.21 © federal.li
p.22 Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (gauche),
Site et Musée romains d'Avenches © Andreas Schneider (droite)
p.23 Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne © Laurent Dubois
pp.24, 25 © Simon Menges
p.26 © J.-B. Sieber/ARC
p.28 © SERAC (haut), © Philippe Pache (bas)
p.34 © HEP Vaud, Lucien Agasse
pp.38, 39 (de gauche à droite) © Yves Leresche, Myriam Demierre,
Virginie Rebetez, Bruno Aeberli, Mickaël Lianza, David Weishaar

Conception et réalisation

Aline Delacrétaz, Diana Pétament Martinez

Rédaction

SERAC

Coordination

Diana Pétament Martinez

Relecture

Ariane Devanthery, Corinne Jaquiéry

Conception et réalisation graphique

Atelier Cocchi, Flavia Cocchi
Christine Vaudois

Photolitho

Scan Graphic SA, NYON

Impression

Cornaz, Yverdon-les-Bains

Papier

Lessebo 1.3 Rough White FSC®
Couverture: 300 gm2
Intérieur: 120 gm2

Police

Suisse Int'l

Contact

Service des affaires culturelles (SERAC)
Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne
021 316 07 40
info.serac@vd.ch
www.vd.ch/serac

Le présent document peut être téléchargé sur les pages SERAC du site vd.ch

© 2020, État de Vaud, Service des affaires culturelles
Tous droits réservés

en 2019, le SERAC c'est ...

85 millions de francs

engagés pour le fonctionnement de ses institutions
et le soutien aux acteur·trice·s culturel·le·s

8 millions d'objets

conservés dans ses musées

10 millions d'unités

conservées dans l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse

près de 2 millions de visites

dans ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

plus de 20 millions de visites en ligne

pour ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

près de 300 collaborateur·trice·s fixes
